

13891/21

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT
SESSION ORDINAIRE DE 2021-2022

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 25 novembre 2021

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 25 novembre 2021

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**RÈGLEMENT D'EXÉCUTION DU CONSEIL mettant en œuvre le
règlement (UE) n° 208/2014 concernant des mesures restrictives à l'encontre
de certaines personnes, de certaines entités et de certains organismes eu
égard à la situation en Ukraine**

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes